Nations Unies S/PV.8044



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8044e séance
Mardi 12 septembre 2017, à 10 h 15
New York

Président :	M. Alemu	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2017/744)

17-28375 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2017/744)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/744, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Je donne maintenant la parole à M. Menkerios.

M. Menkerios (*parle en anglais*) **:** Je tiens à exprimer ma gratitude au Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance importance sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, et de me donner l'occasion de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2017/744) sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le Conseil est saisi du rapport, et la semaine dernière, il a tenu des séances d'information et des débats à ce sujet à Addis-Abeba. Par conséquent, je me limiterai à informer le Conseil de l'évolution de la situation depuis la publication du rapport.

Je tiens à commencer par féliciter le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour la nature cordiale et constructive des débats tenus entre les deux Conseils à Addis-Abeba, ce qui témoigne de la ferme détermination des deux organes à relever les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, dans le cadre d'une coopération et d'un partenariat étroits. Cela montre aussi qu'on reconnaît que les menaces actuelles à la paix et à la sécurité en Afrique sont si complexes et si étroitement liées, et que leur impact est si profond, qu'aucune des deux organisations ne peut les contrer l'une sans l'autre. Je voudrais féliciter les deux conseils d'avoir signalé clairement que la communauté de vues entre les deux organisations, basée sur le respect mutuel et la solidarité et sur la reconnaissance de leur avantages comparatifs respectifs, est leur point fort, et qu'elle doit être institutionnalisée encore davantage à l'avenir.

Comme les membres du Conseil en ont été informés la semaine dernière, le partenariat stratégique entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine n'a cessé de croître. Il se caractérise à présent par un dialogue continu entres les pairs à différents niveaux. Les représentants et envoyés spéciaux des Nations Unies collaborent avec leurs homologues de l'Union africaine et complètent leurs efforts dans nombre de situations critiques, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo, en Gambie, au Mali, en Libye, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, les représentants spéciaux de l'ONU et de l'UA présentent souvent des exposés conjoints au Conseil de paix et de sécurité de l'UA, notamment, tout récemment, sur la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et la Somalie. Au cours de la période à l'examen, les représentants de l'ONU ont aussi participé à plus de 40 réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, et y ont fait des déclarations, pour la plupart par le biais du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Et les représentants de l'UA ont également présenté des exposés au Conseil de sécurité, bien qu'en nombre encore insuffisant. Au niveau opérationnel, des interventions quotidiennes, notamment des tours d'horizons, des analyses, des évaluations et des opérations conjointes de planification se poursuivent, conformément aux dispositions de la résolution 2320 (2016) du Conseil de

sécurité, au communiqué du Conseil de paix de sécurité de l’Union africaine du 29 septembre 2016, et au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Je voudrais me concentrer sur cinq points soulevés lors des délibérations fructueuses des membres du Conseil la semaine dernière.

Premièrement, les deux conseils ont réaffirmé le principe énoncé dans la Charte des Nations Unies, à savoir que c’est le Conseil de sécurité qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales; ils ont aussi réaffirmé le rôle important des accords ou organismes régionaux s’agissant de relever les défis liés aux conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte. À cet égard, les deux conseils ont noté le rôle important et crucial de l’UA et de ses communautés économiques et mécanismes régionaux, dont la proximité avec les pays et les régions en conflit et la leur profonde connaissance des causes politiques, sociales et économiques et des dynamiques des conflits, les mettent en position privilégiée pour y remédier.

Deuxièmement, nous saluons le consensus qui s’est fait autour de l’idée que le partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine peut être approfondi grâce à une interaction plus fréquente entre ces deux organes, notamment l’envoi de missions conjointes sur le terrain dans les situations de conflit inscrites à leur ordre du jour respectifs. Nombre de suggestions ont été faites sur la façon dont ces missions conjointes pourraient être organisées. Il a été aussi suggéré que les deux conseils pourraient interagir plus souvent, en particulier avant de décider d’octroyer des mandats. De telles interactions pourraient faciliter l’adoption d’approches communes face à des situations de conflit, et garantir que les instructions de mise en œuvre données au Secrétariat et à la Commission africaine par les deux Conseils soient plus étroitement alignées.

Troisièmement, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait reconnu que ses délibérations et décisions concernant des questions de paix et de sécurité en Afrique peuvent être enrichies par des exposés présentés par les représentants et envoyés spéciaux de l’UA, en même temps que par ceux de leurs homologues des Nations Unies. Comme nombre de membres du Conseil l’ont dit durant les délibérations, les représentants spéciaux de l’Union africaine et des communautés économiques régionales peuvent mettre à la disposition du Conseil de sécurité toute la richesse de leurs connaissances, de leur expériences et de leur compréhension des situations. Le Secrétariat de l’ONU est prêt à collaborer avec la Commission de l’UA et les communautés économiques régionales pour donner suite aux souhaits exprimés par le Conseil de sécurité en la matière.

Quatrièmement, de nombreux représentants ont souligné l’importance d’une collaboration plus étroite entre les deux organisations sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Bien que l’ONU et l’UA aient amélioré leur mécanismes d’alerte rapide, une intervention rapide reste toujours difficile, et nous avons souvent tendance à être réactifs plutôt que proactifs. L’ONU et l’UA doivent renforcer leur collaboration avec les communautés économiques régionales, ainsi qu’avec les pays voisins des zones de conflit. Nous devrions aussi engager plus avant les acteurs non étatiques, tels que les groupes confessionnels, qui ont toujours eu des contacts avec les communautés affectées et jouissent d’un meilleur niveau de confiance auprès d’elles.

S’agissant de la consolidation de la paix, les deux Conseils ont souligné qu’il importe de s’attacher encore davantage à remédier aux causes profondes des conflits et à empêcher leur résurgence. Cela exigera un engagement soutenu de la part de l’ONU, de l’UA, des partenaires bilatéraux et des organisation non gouvernementales, notamment en renforçant la capacité institutionnelle des États fragiles, en accroissant les perspectives économiques et en renforçant la résilience. Le Conseil de paix et de sécurité de l’UA a aussi appelé à une plus grande collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d’appui à la consolidation de la paix, avec lesquels il a été convenu en octobre de se réunir une fois par an pour évaluer les progrès réalisés et planifier les actions à mener conjointement.

Cinquièmement, nous sommes encouragés par la volonté continue exprimée par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’UA d’envisager le partage du fardeau financier des opérations d’appui à la paix de l’UA autorisées par le Conseil de sécurité, en application de la résolution 2320 (2016). Les pays africains continuent de faire valoir qu’ils assument déjà une lourde charge en déployant leurs jeunes hommes et leurs jeunes femmes dans des situations de conflits dangereuses où les Nations Unies ne peuvent pas se déployer, outre la promesse qu’ils ont faite de fournir 25 % du coût total de ces opérations. L’UA a aussi pris d’autres mesures pour respecter strictement ses

engagements financiers et ses responsabilités en matière de droits de l’homme et pour renforcer ses mécanismes de mise en œuvre. Le Secrétaire général s’est félicité de la forte volonté politique dont ont fait preuve les dirigeants de l’Union africaine, qui s’est manifestée à ce jour par le versement au Fonds pour la paix de l’Union africaine de 18 % du montant – 65 millions de dollars – arrêté pour 2017.

Comme je l’ai indiqué la semaine dernière, il est essentiel aussi de faire en sorte que le financement des opérations d’appui à la paix de l’UA autorisées par le Conseil de sécurité s’inscrive dans le cadre d’une stratégie politique commune, convenue par les deux Conseils et éclairée par des analyses et des évaluations conjointes des situations de conflit. Ce processus a été lancé par le Secrétariat et la Commission afin que le financement des opérations d’appui à la paix menées par l’UA devienne un outil permettant de concrétiser une stratégie politique et opérationnelle commune.

Enfin, nous ne cessons d’entendre le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de l’UA demander avec force le règlement d’urgence de la question connexe d’un financement prévisible, souple et adéquat de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM). L’appui des Nations Unies fourni par le biais du Bureau d’appui des Nations Unies en Somalie est soit inadéquat soit insuffisamment souple au vu de la nature des opérations de l’AMISOM, et l’appui fourni par d’autres entités que l’ONU est incertain au-delà de 2018. Les membres du Conseil de paix et de sécurité de l’UA qualifient cette situation d’intenable et à même de provoquer un retrait précipité de l’AMISOM bien avant que les forces nationales somaliennes ne soient prêtes à assumer les responsabilités en matière de sécurité. Il serait tragique, notamment pour les Somaliens qui souffrent depuis longtemps, que les acquis et les sacrifices des dix dernières années soient réduits à néant parce que la communauté internationale n’aura pas été capable de fournir un financement adéquat et prévisible à l’AMISOM. Comme le lui a demandé le Conseil de sécurité, le Secrétaire général présentera un rapport sur la poursuite du financement de l’AMISOM en novembre, et le Conseil de paix et de sécurité de l’UA a demandé au Conseil de sécurité de prendre des décisions appropriées pour régler cette question urgente et cruciale.

Pour terminer, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de l’appui politique de haut niveau qu’il continue de fournir à l’Accord-cadre signé par le Secrétaire général et le Président de l’UA, qui nous permet de rendre pleinement opérationnel le partenariat stratégique demandé par le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Menkerios de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais, tout d’abord, vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé cette séance d’information et saisir l’occasion pour remercier vivement le Représentant spécial du Secrétaire auprès de l’Union africaine, M. Haile Menkerios, de son intervention éclairante qui met fortement en exergue les enjeux liés au renforcement de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Comme le note le rapport du Secrétaire général (S/2017/744) sous examen, le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine a franchi plusieurs étapes importantes au cours de ces dernières années. L’évolution positive dans cette coopération procède d’une prise de conscience partagée sur l’interdépendance et la complémentarité des deux organisations en la matière. C’est le lieu de rappeler l’importance de renforcer cette coopération et de développer un partenariat plus efficace pour faire face aux défis communs de la sécurité collective en Afrique. Il convient donc de se féliciter de la signature, le 19 avril dernier, par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l’Union africaine, d’un cadre conjoint de partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. L’espoir est permis de voir que le mécanisme de suivi mis en place par les deux secrétariats à cet effet facilitera l’application effective de cet instrument important pour resserrer davantage les liens de coopération entre les deux organisations et faire éclore ainsi tout le potentiel dont est porteuse cette coopération.

Monsieur le Président, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine ont un rôle central à jouer dans cette coopération, comme vous venez de l’illustrer en rendant compte de la onzième session des consultations conjointes entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, qui vient de se tenir à Addis-Abeba sous votre présidence, les 7 et 8 septembre. Je me limiterai donc à souligner que dans cette coopération, les opérations de maintien de la paix africaines sont illustratives en ce qu’elles constituent des réponses locales à des problèmes mondiaux. Analysé donc sous cet angle, le renforcement du partenariat entre l’ONU et

l'Union africaine devrait permettre à l'Union africaine de se doter davantage de capacités, d'outils et de moyens pour mener une action efficace dans l'intérêt de tous. Cela nécessite le renforcement du partenariat, à la fois au niveau stratégique et opérationnel, mais aussi au plan de l'analyse conjointe et de la planification jusqu'au déploiement, aux fins d'une réponse plus efficace et adaptée à l'évolution des défis de paix et de sécurité auxquels fait face le continent africain. Les leçons apprises notamment dans les transitions des opérations de paix de l'Union africaine vers des opérations de maintien de paix de l'ONU, montrent les nombreuses difficultés d'ordre logistique, opérationnel et capacitaire qui plombent la volonté des deux parties de prendre effectivement en charge les questions de paix et de sécurité.

Sous ce rapport, le renforcement des capacités de l'Union africaine et de ses communautés économiques régionales en matière de paix et de sécurité nous paraît important. Dans la même veine, il convient de renforcer les moyens et capacités des bureaux régionaux tels que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, ainsi que l'action des envoyés et des représentants spéciaux de l'ONU en Afrique pour optimiser leurs contributions à cet égard.

Ma délégation salue les efforts menés jusque-là dans la recherche de mécanismes de financement prévisibles, durables et flexibles des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, notamment l'adoption, en novembre 2016, durant la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité, de la résolution 2320 (2016), qui, à nos yeux, constitue une étape importante en ce qu'elle ouvre de réelles perspectives pour approfondir la réflexion sur le meilleur moyen d'assurer le financement durable et prévisible des opérations de paix de l'Union africaine. Nous comptons sur la présidence éthiopienne pour mener de l'avant cette perspective.

C'est le lieu de remercier le Secrétaire général ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine pour la qualité de leurs rapports soumis en vertu de la résolution que je viens de mentionner et dont les propositions et options concrètes nous rapprochent davantage de l'objectif visé de rendre plus prévisible ce partenariat stratégique. La délégation sénégalaise émet l'espoir que le Conseil fera montre de toute la volonté politique nécessaire pour y réserver une suite favorable, en travaillant collectivement, dans un esprit constructif, à l'adoption d'une résolution de fond établissant le principe que les opérations de soutien à la paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine avec le consentement du Conseil doivent être financées par des contributions mises à recouvrement au budget des Nations Unies, avec des décisions sur le financement de missions particulières à entreprendre, au cas par cas.

Ma délégation attend donc avec beaucoup d'intérêt l'examen du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en application de la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier sincèrement M. Menkerios de l'excellent exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétariat du rapport exhaustif (S/2017/744) sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Durant la période couverte par le rapport, la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et l'Union africaine a évolué sur plusieurs fronts. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2320 (2016) en novembre 2016. Cette résolution souligne l'importance de renforcer la coopération existante entre les deux organisations afin que ce partenariat devienne un partenariat stratégique et institutionnel, bénéficiant des outils nécessaires pour renforcer les capacités des deux organisations afin de faire face aux défis graves et complexes auxquels est confronté le continent africain et ce, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et en tirant parti des atouts spécifiques des deux parties.

Je voudrais souligner l'importance pour le Conseil de sécurité d'examiner toutes les options figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/744), établi conformément à la résolution 2320 (2016), notamment en ce qui concerne l'appui aux opérations de paix africaines, établies conformément à un mandat du Conseil de sécurité, ainsi que l'adoption du principe d'accès au budget de maintien de la paix des Nations Unies selon des critères déterminés afin de garantir un financement flexible et durable aux opérations de maintien de la paix africaines.

La coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine est un facteur essentiel dans le cadre de la coopération entre les deux organisations. Dans ce contexte, je voudrais saluer les efforts du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine visant à renforcer et à

promouvoir la coopération entre les deux organisations s’agissant des aspects institutionnels et pratiques. Dans ce cadre, le 19 avril, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité a été signé, déterminant les secteurs prioritaires de coopération entre les deux organisations. Nous espérons que ce document, une fois mis en œuvre, favorisera le renforcement les capacités de l’Union africaine, notamment pour ce qui est d’une activation complète des composantes de l’Architecture africaine de paix et de sécurité dans toute sa diversité, en particulier la Force africaine en attente.

Je voudrais également souligner la mise en place du principe de pérennisation de la paix, et son intégration dans les différents axes de travail de l’Union africaine. Il est nécessaire d’accorder une plus grande attention à la prévention des conflits, aux systèmes d’alerte rapide, au règlement pacifique des conflits et à la consolidation de la paix après le conflit, ainsi que de promouvoir la coopération entre les deux organisations dans ces domaines pour arriver à une vision et une évaluation communes des défis auxquels est confronté le continent africain dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi que des moyens qui permettront de relever ces défis.

Je ne saurais continuer sans mentionner les efforts déployés par le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine pour renforcer le partenariat entre les deux organisations. Nous espérons que le rapport qui sera prochainement soumis au Conseil par le Secrétaire général, en application de la résolution 2320 (2016), sera examiné notamment pour évaluer les besoins du Bureau, à la lumière du partenariat croissant entre les deux organisations et pour essayer de renforcer les capacités du Bureau, de façon à ce qu’il soit en mesure de s’acquitter de son mandat, lui qui fait office de passerelle entre les deux organisations.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que l’Égypte est déterminée, en tant que membre du Conseil de sécurité de l’ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, à contribuer de façon efficace aux initiatives visant à renforcer le partenariat entre les deux organisations, car elle est convaincue qu’il s’agit du meilleur moyen de lutter contre les défis actuels auxquels l’Afrique et le monde tout entier sont confrontés, et qui sont par nature complexes et multidimensionnels.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance, et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, de son exposé.

Nous n’avons pas assez souvent l’occasion de nous réunir au Conseil de sécurité pour évoquer l’aspect positif de nos travaux, à savoir la définition de nouvelles voies de coopération entre les nations pour promouvoir la paix et la sécurité. Je suis heureuse de pouvoir dire qu’aujourd’hui nous donne une telle occasion.

L’Union africaine est un partenaire essentiel de l’ONU. De la Somalie au Mali, en passant par le Soudan du Sud, l’Union africaine s’est alliée à l’ONU pour promouvoir, sur tout le continent africain, nos valeurs communes que sont la paix et la sécurité. Ce partenariat s’est encore illustré au cours des consultations conjointes de la semaine dernière. Comme nous l’avons dit la dernière fois que nous nous sommes penchés sur les liens entre les deux organisations, la question n’est pas de savoir si l’Union africaine et l’ONU vont poursuivre leur étroite collaboration, mais plutôt de déterminer comment nous pouvons approfondir et renforcer notre partenariat.

Ce partenariat a beaucoup progressé au cours des 10 dernières années, en grande partie du fait de l’action tant du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine que du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. Lorsque les deux organisations travaillent de concert, la planification des missions est meilleure, les mandats sont plus clairs et l’appui politique est plus important. En conséquence de tout cela, les résultats sont meilleurs. Plus important encore, toutefois, les populations sur le terrain, dont la sécurité et les vies dépendent de cette action, sont mieux servies, et c’est ce à quoi nous œuvrons.

Un point très positif dans cette relation réside dans le fait que l’Union africaine entend mettre la dernière main à ses dispositifs de protection des droits de l’homme et de déontologie et de discipline. Ce sont là des domaines où il est impératif de progresser si nous voulons renforcer la coopération. Il est absolument essentiel que l’Union africaine continue d’œuvrer à prévenir les violations et à promouvoir le respect des droits de l’homme. Rien ne fait plus pour détruire la confiance – sans parler de nuire à la réputation de l’Union africaine aussi bien que de l’ONU – que l’inconduite des soldats et des personnels de police et les violations qu’ils commettent. Cela signifie que des procédures rigoureuses doivent être en place pour la sélection et le recrutement du personnel en première ligne. Formations, suivi et établissement de rapports doivent être assurés tant que les Casques

bleus sont sur le terrain, et des enquêtes indépendantes et des mécanismes de responsabilisation doivent être enclenchés lorsque des violations se produisent. Nous nous félicitons de la détermination de l'Union africaine à promouvoir le respect des droits de l'homme, et nous attendons avec intérêt que la mise en œuvre de ces dispositifs progresse.

Nous sommes également encouragés par la relation de travail plus étroite qu'ont nouée les personnels du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine. L'amélioration de la gestion interne et du contrôle des opérations d'appui à la paix sous conduite africaine a elle aussi progressé. Ce sont toutes des mesures qui vont dans la bonne direction. Nous avons conscience que la pleine application de ces critères en matière de transparence, de performance et de responsabilisation prendra du temps. Nous sommes prêts à continuer de travailler de concert pour faire en sorte que ces dispositifs soient mis en œuvre et donnent lieu à des progrès tangibles.

Néanmoins, avant d'envisager d'augmenter l'appui financier accordé par le biais de l'ONU, il nous faut voir des preuves concrètes de ces progrès. Les États-Unis n'envisageront pas d'utiliser les contributions statutaires de l'ONU pour de futures opérations de l'Union africaine tant que les critères de transparence financière, de déontologie et de discipline et de respect des droits de l'homme ne seront pas visiblement mis en œuvre dans toutes les opérations de terrain de l'Union africaine. Agir autrement reviendrait à compromettre la légitimité du maintien de la paix des Nations Unies. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par l'Union africaine pour accroître son autonomie financière, et notamment pour redynamiser le Fonds de l'Union africaine pour la paix. Nous attendons avec un intérêt tout particulier de collaborer avec les États Membres de l'Union africaine en vue d'identifier des mécanismes non commerciaux qui soient propres à accroître l'autofinancement et qui soient transparents et conformes aux obligations et engagements internationaux des États Membres.

Enfin, nous espérons que l'Union africaine continuera de faire preuve de leadership en mobilisant les États Membres afin de mettre un terme à la violence et de prévenir les atrocités de masse. Dans des pays comme le Soudan du Sud, le Mali et la République démocratique du Congo, l'Union africaine a cherché à renforcer les interventions régionales en réponse au conflit et aux atrocités, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. En fin de compte, nous sommes convaincus que cette relation importante évolue dans le bon sens. Nous sommes en train de mettre en place un partenariat à même d'assumer des responsabilités partagées. Nous sommes en train de mettre en place un partenariat fondé sur des valeurs communes.

Tant que notre détermination et notre dévouement à progresser ne faibliront pas, nous continuerons de consolider ce partenariat important. C'est pourquoi aujourd'hui est un bon jour au Conseil de sécurité.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, pour son exposé détaillé.

Lorsque nous parlons de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, deux des principaux concepts qu'il faut aborder sont l'appropriation et le partenariat. Nous devons concilier l'appropriation et le partenariat pour tirer le meilleur parti des avantages comparatifs de chaque acteur. La création de l'Organisation de l'unité africaine, devenue l'Union africaine par la suite, a incarné une appropriation régionale et un consensus de grande ampleur concernant la prévention et le règlement des conflits.

L'une des nombreuses fonctions importantes de l'Union africaine réside dans sa capacité de déployer rapidement des opérations d'appui à la paix, et ce, dans des environnements difficiles. En ce qui concerne la notion de partenariat, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine joue un rôle de plus en plus important, en raison de la nécessité de coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Les deux institutions peuvent continuer d'élaborer de manière conjointe une planification et des processus de prise de décision, tout en mettant en place des moyens concrets de renforcer leur communication.

La coopération au niveau du Secrétariat est en cours, en réponse au rapport du Secrétaire général publié en mai (S/2017/454), et des échanges directs réguliers entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine sont indispensables pour renforcer de manière tangible notre coopération. Le Japon note également l'intérêt qu'a suscité, au cours de la mission récente, un éventuel recours accru aux missions conjointes à l'avenir. Ces missions seraient susceptibles de fournir aux deux Conseils des indications précieuses concernant la situation sur le terrain.

Je tiens à souligner qu'un partenariat renforcé est nécessaire non seulement dans le cadre des opérations d'appui à la paix, mais aussi pour ce qui concerne la prévention des conflits et la médiation, ainsi que pour lutter contre les causes profondes des conflits. La collaboration trilatérale entre le Conseil, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, s'agissant de la Gambie, en est un excellent exemple. Nous espérons également que les organisations sous-régionales joueront un rôle accru en matière de prévention des conflits dans toute l'Afrique.

Lors de notre dernière mission, le Conseil a pu se rendre compte du vif intérêt que l'Union africaine accorde aux contributions à l'appui des opérations de paix et de sécurité. Cela exigera du Conseil et de l'Assemblée générale qu'ils examinent plus avant cette question, et de l'Union africaine qu'elle poursuive ses efforts.

M. Llorentty Solíz (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, des informations qu'il nous a fournies. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'hospitalité offerte aux membres du Conseil de sécurité au cours de leur récente visite à Addis-Abeba et pour vous remercier tout particulièrement, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement et le peuple éthiopiens.

La Bolivie réaffirme son appui au travail du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU et salue les résultats de la première conférence annuelle de l'ONU et de l'Union africaine, tenue en avril, dont l'objectif était de favoriser une compréhension commune des causes profondes des conflits et de promouvoir un consensus autour de l'adoption des décisions.

Nous appuyons l'engagement des deux organisations à renforcer et à améliorer le dialogue et les mécanismes de coopération et de coordination par le biais du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Les domaines d'action des deux organisations offrent une vision stratégique globale qui leur permettra de forger un partenariat plus solide et de relever les défis qui se posent à elles en matière de paix et de sécurité, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

À cet égard, nous nous félicitons de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et saluons sa coopération dans le cadre des activités liées aux mines antipersonnel, ainsi que la signature, en juin, d'un mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et le Service de la lutte antimines de l'ONU.

En ce qui concerne les mécanismes de coopération et de coordination, on pourrait citer en exemple le déploiement en 2007 de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et son appui à la mise en place du système fédéral somalien et à l'application de la feuille de route politique, grâce aux efforts concertés de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'ONU. Ces progrès ont permis à l'ONU et à l'Union africaine d'établir un partenariat aux niveaux stratégique et opérationnel qui, au cours des 15 dernières années, a incorporé des méthodes de travail novatrices, principalement dans le cadre des opérations de maintien de la paix. S'agissant de la Somalie, ce partenariat a permis de créer un pacte de sécurité qui constitue un engagement mutuel entre le Gouvernement et les partenaires internationaux et met en lumière l'importance d'un transfert des fonctions de sécurité entre l'AMISOM et les forces somaliennes.

Dans ce contexte, les opérations de paix déployées en Afrique sont un outil indispensable pour cette quête constante de consolidation de la paix et de la sécurité. Elles sont également un outil utile pour faire face aux défis et menaces tels que le terrorisme et les crises humanitaires. C'est le cas de la région du bassin du lac Tchad, où l'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux soutiennent l'action menée par la Force spéciale mixte multinationale pour lutter contre Boko Haram.

La Bolivie se félicite de la signature de l'accord concernant l'appui à l'exécution et du mémorandum d'accord du 24 février entre la Commission de l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents dans la région du bassin du lac Tchad, afin que la communauté internationale puisse apporter un concours supplémentaire à la région.

Au Soudan du Sud, cet appui s'est reflété dans les efforts du Président de la Commission de l'Union africaine et du Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, qui s'emploient à garantir l'inclusivité du dialogue national et à assurer la mise en œuvre de l'accord, en étroite consultation avec la

Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'IGAD et l'ONU. La Bolivie encourage ces initiatives, notamment le déploiement de la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et convient avec le Secrétaire général, comme il l'a indiqué dans son rapport, qu'il est important que ces efforts s'ajoutent aux efforts engagés au Mali et qu'ils soient menés en coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

La Bolivie souligne le niveau croissant de partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que leur engagement à mettre en place une relation structurée et équitable en renforçant le partenariat grâce à un appui mutuel et à une assistance technique constante sur les questions politiques et dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

En ce sens, la Bolivie appuie ce qui dit le Secrétaire général dans son rapport, à savoir qu'il est crucial de veiller à la cohérence des décisions prises par les deux Conseils afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'améliorer la convergence stratégique, car cela permettra de renforcer notre capacité collective de relever les défis qui se posent à la paix et à la sécurité.

Nous pensons par ailleurs que nous devons continuer d'examiner les divers moyens de fournir un appui et une assistance aux opérations de l'Union africaine, conformément à la résolution 2320 (2016). Dans ce contexte, la Bolivie appuie la demande faite par l'Union africaine en ce qui concerne un financement souple et prévisible et un appui économique aux opérations de paix et de sécurité. Nous soulignons l'importance du dialogue et de la coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux en vue de prévenir les conflits. L'importance de cette coopération est reflétée, par exemple, dans les efforts conjoints déployés par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, dont l'ONU, qui ont permis d'éviter un conflit en République de Gambie.

De la même manière, la Bolivie estime que le succès de la résolution des crises dépend du rôle confié aux femmes et aux jeunes dans ce domaine et souligne de ce fait la nécessité pour les deux organisations d'associer pleinement ces deux groupes à toutes les activités liées à la paix et à la sécurité.

Enfin, la Bolivie pense qu'il est essentiel d'accorder à l'Union africaine un rôle plus important dans la prise de décisions sur les questions qui la concerne, et ce dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États qui la composent. Il est indispensable de respecter le principe de la solution africaine aux problèmes africains si nous voulons surmonter nos défis communs.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, de son exposé détaillé. Nous partageons les vues que nous avons entendues sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour les questions de paix et de sécurité en Afrique.

Ces dernières années, les deux organisations se sont employées à tirer parti de leur expérience et de leurs avantages comparatifs pour élaborer des approches conjointes face aux situations de crise sur le continent africain. Un très bon exemple est la réunion qui s'est tenue le 19 avril à New York : il s'agissait de la première conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'issue de laquelle le Secrétaire général António Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, ont signé l'accord-cadre entre les secrétariats pour les questions de paix et de sécurité.

Entre autres éléments positifs du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, nous voudrions souligner la visite effectuée en juillet en République démocratique du Congo et au Nigéria par une délégation qui comprenait, entre autres, la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed. Cela reflète clairement la détermination des secrétariats de l'ONU et de l'Union africaine à mettre au point des approches communes pour faire face aux questions les plus complexes de l'Afrique.

Nous estimons qu'il est nécessaire de continuer à travailler en étroite collaboration dans le cadre des réunions consultatives annuelles du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La onzième réunion consultative conjointe entre les membres des deux Conseils, qui s'est récemment tenue à Addis-Abeba, a montré l'utilité de ce format pour harmoniser les positions sur les questions les plus complexes du continent africain.

L'importance de la participation des organisations régionales et sous-régionales au règlement des situations de crise est reflétée dans le partenariat entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et l'ONU pour le Soudan du Sud. Nous espérons que ce format tripartite s'avérera efficace et

servira d’exemple pour d’autres déploiements de forces des Nations Unies sur le continent.

Nous rappelons qu’il est inacceptable d’imposer aux pays africains des solutions extérieures. Les exemples négatifs de ce type d’ingérence abondent, notamment au Soudan du Sud, au Burundi et dans nombre d’autres pays. Nous appuyons l’idée, formulée dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/744), qu’il est important de renforcer les efforts de prévention sur le continent. Dans le même temps, ces efforts ne doivent pas se transformer en un examen extérieur des questions politiques et relatives aux droits de l’homme qui s’apparenterait à du parrainage, et ils doivent encore moins forcer les pays africains à changer leur manière de faire. Nous devons déléguer à l’Union africaine le rôle qui consiste à désamorcer les crises. La situation en Libye en 2011 et la tournure qu’ont pris les événements par la suite offrent un exemple poignant d’ingérence malvenue.

Nous convenons qu’il faut aborder de manière responsable la question du renforcement de la prévisibilité, de la fiabilité et de la souplesse du financement des opérations et des missions conjointes africaines. Dans le même temps, nous estimons que ces questions ne doivent pas être examinées par le Conseil de sécurité. Le système des Nations Unies est doté d’organes spécialisés à cette fin, notamment la Cinquième Commission de l’Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Nous devons suivre les procédures en place concernant l’examen et l’approbation des demandes de crédit et garantir la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne l’allocation et l’utilisation des fonds. Nous sommes prêts à poursuivre des échanges constructifs sur cette question et sur les activités spécifiques à mener à cet égard.

Par exemple, nous attendons avec intérêt la publication en novembre du rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de l’Union africaine en Somalie. Nous pensons qu’il nous faudra examiner avec soin les propositions spécifiques figurant dans ce rapport. En outre, nous espérons que les Africains eux-mêmes s’attelleront consciencieusement à la mise en œuvre de leurs décisions et de leurs engagements en vue d’augmenter leur part financière.

Pour conclure, nous tenons à rappeler encore une fois ce que nous avons dit la semaine dernière à Addis-Abeba où nous avons fait une proposition visant à améliorer l’interaction entre l’ONU et l’Union africaine. Plus spécifiquement, nous avons suggéré d’envisager d’inviter les représentants spéciaux compétents de la Commission de l’Union africaine à présenter des exposés au Conseil de sécurité lorsque celui-ci examine des questions africaines. Cela permettrait aux membres du Conseil de se faire une idée plus précise de la situation et de déterminer le niveau nécessaire d’appui à accorder aux efforts de médiation menés par l’Union africaine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie M. Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l’Union africaine, de son exposé.

La semaine dernière, la onzième réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine (UA) s’est déroulée avec succès à Addis-Abeba. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l’UA ont procédé à un examen approfondi et franc des questions qui préoccupent les deux Conseils. Cette initiative a permis de créer un partenariat étroit entre l’ONU et l’UA. La Chine s’en félicite et exprime de nouveau son appréciation à l’UA et à l’Éthiopie pour leur préparation méticuleuse de la réunion de cette année et pour l’attention qu’ils ont accordée à son organisation.

Depuis longtemps, l’UA et d’autres organisations sous-régionales africaines s’efforcent de promouvoir l’unité des pays africains et jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité et la promotion du développement socioéconomique régional en Afrique. Elles contribuent grandement aux efforts que déploie l’ONU pour promouvoir la paix et le développement. La Chine salue ces efforts.

Actuellement, la situation globale en Afrique est stable et la dynamique de développement est positive. Dans le même temps, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/744), il existe des menaces à la paix, à la stabilité et au développement socioéconomique en Afrique. Il importe de renforcer la coopération entre l’ONU et l’UA.

Premièrement, les deux parties doivent renforcer la coopération ciblée et la rendre plus efficace. En avril, le Secrétaire général et le Président de l’UA ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui identifie quatre domaines de coopération clefs : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la paix; lutte contre les conflits; lutte contre les causes profondes des conflits; et examen et renforcement

continus du partenariat entre l'ONU et l'UA. Durant la prochaine phase des travaux, les deux parties devront tirer pleinement profit de leurs avantages comparatifs et accélérer la mise en œuvre du Cadre.

Deuxièmement, les deux parties doivent élargir leurs domaines de coopération et aider l'Afrique à lutter contre ses problèmes fondamentaux. L'appui au développement socioéconomique de l'Afrique revêt de l'importance en vue d'améliorer la coopération entre les deux parties à l'avenir. C'est également un moyen important d'aider l'Afrique à éliminer les causes profondes des conflits. L'ONU doit intégrer étroitement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique. La communauté internationale doit accorder la priorité à l'assistance et aux investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation, du commerce et de la connectivité ainsi que dans d'autres infrastructures afin de renforcer le développement socioéconomique des pays africains.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA doivent continuer de jouer un rôle directeur. L'appui au renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité est un élément clef du renforcement du partenariat entre l'ONU et l'UA. Les opérations du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sont un complément important des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA doivent continuer de communiquer et de coordonner leurs activités, et ils devraient créer prochainement un mécanisme conjoint de planification, de prise de décisions, d'évaluation et d'établissement de rapports, d'alerte rapide en cas de crise, d'examen stratégique, d'autorisation de mandats et de déploiement. Le Conseil de sécurité doit renforcer son appui afin de fournir un financement prévisible, stable et durable et d'améliorer les capacités des pays africains dans le domaine de la sécurité.

La Chine a toujours appuyé résolument la paix et le développement en Afrique. Le Président chinois, M. Xi Jinping, a proposé cinq piliers et 10 programmes de coopération pour développer les liens entre la Chine et l'Afrique. L'initiative « Une Ceinture et une Route » favorise également le développement de l'Afrique.

La Chine continuera de s'appuyer sur des consultations approfondies, des efforts conjoints et des bénéfices partagés. Elle coopérera étroitement avec les pays africains et continuera d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité, en vue de régler plus rapidement les conflits régionaux et de réaliser la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, ainsi que du rôle de chef de file que vous avez joué durant notre déplacement à Addis-Abeba et du rapport très précis et complet que vous avez présenté ce matin. Je remercie également l'Éthiopie de son hospitalité durant notre visite. Je remercie enfin le Représentant spécial, M. Haile Menkerios, de son exposé de ce matin.

La mission que nous avons effectuée la semaine dernière à Addis-Abeba à l'occasion de la onzième réunion consultative annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a marqué un moment important dans le cadre du partenariat de plus en plus solide entre nos deux organisations. Nous avons été encouragés par les délibérations constructives et le degré de communauté de vues entre nos approches concernant un certain nombre de problèmes de sécurité avec lesquels le continent africain est aux prises. Il me semble que vous, Monsieur le Président, les avez décrits avec une grande précision dans le rapport que vous avez présenté ce matin. Nous attendons avec intérêt l'adoption prochaine d'un communiqué conjoint, et nous sommes disposés à travailler avec diligence pour y parvenir dans les plus brefs délais.

L'ONU, notamment le Conseil, ne peut réaliser ses objectifs si le partenariat avec l'Union africaine et la sous-région n'est pas constamment renforcé. Nous comprenons que lorsque l'Union africaine agit, elle agit en notre nom à tous. En conséquence, nous devons continuer d'appuyer fermement le renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales africaines.

La réunion de la semaine dernière et le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé en avril renforcent cette conviction. Il nous paraît évident que l'Union africaine et ses partenaires régionaux sont en train de mettre en place des opérations vitales qui sont non seulement dans l'intérêt du continent africain, mais également, dans un monde dont les problèmes sont de plus en plus interconnectés, dans notre intérêt à tous. Nous devons mobiliser une volonté politique et un appui concret en faveur du partenariat entre l'Organisation des

Nations Unies et l'Union africaine afin que cette relation d'atteindre son plein potentiel.

Je tiens à saluer le Département des opérations de maintien de la paix, la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour les efforts qu'ils ont déployés dans l'élaboration et la mise en œuvre du partenariat. Il faut tirer parti de l'élan actuel, ce qui implique d'examiner des options concrètes pour un financement plus flexible, prévisible et durable des opérations de paix de l'Union africaine, notamment au moyen des contributions statutaires des États Membres de l'ONU. Je rappelle combien il est urgent de régler cette question, notamment afin de sauvegarder les acquis en matière de sécurité obtenus en Somalie grâce à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie.

La question des femmes et de la paix et de la sécurité reste un domaine de partenariat essentiel. Le lancement récent de l'African Women Leaders Network (Réseau des dirigeantes africaines) représente un pas dans la bonne direction. Nous espérons qu'il sera possible de recourir plus fréquemment à des visites conjointes ONU-Union africaine pour sensibiliser à l'égalité des sexes, et nous nous félicitons des visites conjointes effectuées au Nigéria et en République démocratique du Congo en juillet. De même, nous attendons avec intérêt l'organisation de visites conjointes sur le terrain des deux Conseils, comme il nous a été suggéré au cours de notre voyage.

Enfin, nous saluons les avancées positives dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine concernant le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire dans les opérations de soutien à la paix. Nous souhaiterions que le prochain rapport du Secrétaire général accorde une plus grande place à cette question.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) **:** Tout d'abord, je m'associe aux autres pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétariat, pour l'excellente organisation de la réunion conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et pour la chaleureuse hospitalité que nous a réservée votre gouvernement dans votre capitale la semaine passée. Je remercie également le Représentant spécial Menkerios ainsi que le Commissaire Smail Chergui de leur participation active à cette réunion. Je remercie en particulier M. Menkerios de son exposé d'aujourd'hui.

La résolution 2320 (2016), l'accord-cadre entre l'ONU et l'Union africaine signé en avril dernier, le rapport du Secrétaire général (S/2017/744) sur le mécanisme permettant de financer les opérations de paix de l'Union africaine et le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur le même sujet marquent le début d'un nouveau partenariat stratégique entre les deux organisations. La semaine dernière, le Conseil de sécurité a eu un échange de vues très franc, profond et constructif avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur ces importants sujets. La séance d'aujourd'hui favorise la continuité de nos discussions. Il convient désormais de se concentrer sur la mise en œuvre. À cet égard, les débats d'Addis-Abeba ont clairement montré qu'il existe un large consensus sur la multiplication des missions de terrain conjointes et sur l'harmonisation des programmes de travail sur l'Afrique. Nous appuyons cette manière pragmatique d'améliorer nos méthodes de travail et de renforcer la coopération entre les deux organes.

Dans le même ordre d'idées, nous encourageons la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU à renforcer leur coopération lorsqu'ils s'attaquent aux causes profondes des conflits africains. Nous félicitons la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed pour la première mission conjointe de haut niveau effectuée avec l'Union africaine en République démocratique du Congo et au Nigéria sur une contribution significative des femmes à la paix, à la sécurité et au développement.

Ces dernières années, de nouveaux défis communs sont apparus. Je les ai soulignés lors des réunions à Addis-Abeba. Le plus important d'entre eux est le terrorisme et le lien croissant entre les réseaux criminels, notamment en ce qui concerne la traite d'êtres humains. La portée de ces crimes est transrégionale. Il ne s'agit plus d'un défi lié uniquement aux conflits locaux en Afrique. Les conséquences de ces conflits sont mondiales, et donc plus que jamais liées à la sécurité collective.

La dimension transrégionale des conflits africains et les capacités régionales du continent africain sont interconnectées, que ce soit dans la Corne de l'Afrique et la mer Rouge, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ou encore dans la région méditerranéenne de l'Afrique. Nous devons continuer de renforcer les capacités régionales du continent. Comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport en date, la coopération peut être renforcée par des mécanismes triangulaires qui associent les organisations sous-régionales

et les communautés économiques régionales. La contribution de l'Autorité intergouvernementale pour le développement au règlement de la crise sud-soudanaise et celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la solution de la crise gambienne sont des exemples clairs d'avantages comparatifs politiques. Cela est également le cas dans le domaine de la sécurité pour le Groupe de cinq pays du Sahel et sa Force nouvellement créée pour la région.

Ce cadre flexible aidera à répondre à la demande légitime de solutions africaines aux problèmes africains. À long terme, il contribuera également à rendre nos efforts conjoints viables, même financièrement. Les opérations de paix de l'Union africaine ont des avantages comparatifs lorsqu'il s'agit de crises africaines. À cet égard, l'Italie appuie le mécanisme exposé dans le rapport du Secrétaire général pour des procédures conjointes de planification et d'établissement du mandat des opérations de paix de l'Union africaine.

Ces dernières années, l'Union africaine a assumé d'importantes responsabilités et a montré la volonté d'en assumer davantage. Nous appuyons ses ambitions matérialisées par la création de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, du Fonds pour la paix et de la Force africaine en attente, ainsi que de ses capacités de déploiement rapide. Entre-temps, après l'approche pragmatique que nous prônons pour consolider cette coopération, nous pensons qu'il est indispensable de commencer à sécuriser les capacités actuelles des opérations de paix autorisées par l'Union africaine.

Le financement de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, par exemple, exige une solution rapide. Le prochain rapport thématique du Secrétaire général sera publié en novembre, durant la présidence italienne du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt d'approfondir le débat à cette occasion.

Une opération stratégique renforcée avec l'Union africaine est la voie royale pour des opérations de paix judicieuses et efficientes. Nous encourageons les partenaires africains à achever leurs arrangements opérationnels pour la contribution à hauteur de 25 % des opérations de paix de l'Union africaine. La prévisibilité du financement est une façon essentielle mais non exclusive de renforcer les capacités de l'Afrique. Nous sommes favorables à ce que l'ONU envisage le recours aux contributions statutaires de ses États Membres, tant que sont respectées toutes les exigences applicables en termes de qualité des contingents, de responsabilité, de respect des droits de l'homme et de normes de déontologie et de discipline. L'équipement, l'innovation technologique et la formation sont également essentiels. L'Italie est prête à renforcer son engagement dans le renforcement des capacités en faveur d'unités de police et d'unités militaires dans les missions de l'Union africaine et à contribuer à concevoir de nouveaux plans de formation sur mesure pour réponse aux besoins africains.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Tout d'abord, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Menkerios, de la présentation du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (S/2017/744).

L'Uruguay apprécie l'évolution, au cours des 15 dernières années, du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Nous sommes d'avis que ce partenariat est fondamental et nécessaire, étant donné l'existence de situations de conflit dans des contextes complexes, dans lesquels il faut affronter des menaces asymétriques et la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme, mais aussi, dans de nombreux cas, faire face à des crises humanitaires et à des violations massives des droits de l'homme. À cet égard, l'Uruguay apprécie l'action que l'Union africaine mène avec enthousiasme en faveur de la paix et du développement en Afrique, en jouant un rôle positif dans le règlement pacifique des conflits. C'est pourquoi nous encourageons l'Union africaine à continuer de contribuer de façon constructive au règlement des différents conflits sur le continent.

Ma délégation accueille avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne le partenariat au cours des 12 derniers mois, période couverte par le rapport à l'examen. La signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, la mise en service du Fonds pour la paix, et l'adoption de la résolution 2320 (2016), ainsi que la récente réunion conjointe entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont on nous a rendu compte il y a quelques minutes, représentent de solides avancées vers l'intensification de la coopération en Afrique. Nous partageons également l'opinion exprimée par M. Menkerios, à savoir que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine continue de jouer un rôle

essentiel. Le Bureau est le conduit principal permettant de fournir une aide substantive et technique et de faciliter la convergence en matière de prise de décisions, en particulier entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. L’Uruguay note avec satisfaction les efforts menés actuellement pour restructurer le Bureau de façon à l’adapter à la nouvelle dynamique de partenariat, et nous attendons avec intérêt un examen approfondi de ce dont a besoin le Bureau pour répondre à ce qui est attendu de lui.

Le grand nombre d’opérations régionales de maintien de la paix et de soutien à la paix confirme que la demande en Afrique dépasse actuellement ce que l’ONU, l’Union africaine ou toute autre organisation régionale ou sous-régionale peuvent apporter individuellement. Cela confirme que le maintien de la paix reste indispensable, non seulement en tant qu’instrument polyvalent, mais aussi pour son efficacité en termes de coûts. À cet égard, ma délégation voudrait souligner trois facteurs que nous estimons décisifs pour permettre au partenariat entre l’ONU et l’Union africaine d’atteindre son plein potentiel.

Le premier facteur est le processus de planification et de définition des mandats conjoints des opérations d’appui à la paix de l’Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. L’Uruguay estime qu’une collaboration resserrée dans le cadre de ce processus est essentielle pour renforcer l’efficacité et l’efficience de ces opérations. Il est essentiel de poursuivre les efforts visant à améliorer l’action commune des deux organisations durant tout le cycle de vie d’une mission, ce qui inclut entre autres choses l’estimation initiale de la crise et l’évaluation stratégique conjointe, le lancement de la mission et l’évaluation de la mise en œuvre de son mandat, ainsi que la reddition de comptes.

Le deuxième facteur a trait au financement des opérations d’appui à la paix de l’Union africaine. Nous avons observé que l’absence d’un financement et d’un appui prévisibles et durables de ces opérations a sapé la capacité de l’Union africaine d’agir et de répondre aux situations de crise. L’Uruguay estime que les différents modèles de financement présentés dans le rapport du Secrétaire général du mois de mai (S/2017/454) proposent des options viables aux États Membres aux fins d’examen.

Le troisième facteur est lié au renforcement des capacités du personnel de l’Union africaine déployé au sein des opérations d’appui à la paix. En tant que pays qui participe activement depuis des années aux opérations de maintien de la paix, l’Uruguay estime que les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police ont une responsabilité particulière, puisque c’est eux qui sont sur le terrain et c’est eux qui doivent mettre en œuvre le mandat des opérations. À cet égard, nous soulignons que toute force n’appartenant pas à l’ONU autorisée par le Conseil de sécurité, y compris une opération d’appui à la paix de l’UA, doit se soumettre aux normes exigées du personnel de paix des Nations Unies en termes de moyens, de performance, de comportement, de discipline et de reddition de comptes. Nous voudrions mettre en exergue les efforts que fait l’Union africaine pour affiner ses cadres des droits de l’homme et ses normes de comportement et de discipline afin de garantir que ses opérations d’appui à la paix soient menées dans le strict respect du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire, tout en assurant le suivi et la reddition de comptes.

Pour terminer, je voudrais saluer de nouveau les divers efforts faits par l’Union africaine en matière de médiation et de facilitation du règlement des conflits, comme par exemple au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Nous sommes convaincus qu’un partenariat plus étroit avec l’ONU contribuera aussi à accroître l’efficacité de ces tâches.

M[me] Gueguen (France) : Je tiens tous d’abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, pour son intervention et je tiens à vous remercier pour l’organisation de ce débat, qui intervient à un moment tout à fait opportun alors que notre Conseil revient d’un déplacement à Addis-Abeba pour la rencontre annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et alors que l’un des segments principaux de la semaine de haut niveau de l’Assemblée générale sera consacré à une réunion de haut niveau de ce Conseil sur le maintien de la paix le 20 septembre. Et je salue à cet égard le travail de votre équipe, Monsieur le Président, sur le projet de résolution sur les opérations de maintien de la paix, que la France soutient. Je souhaiterais développer trois points principaux en écho à nos discussions de la semaine dernière à Addis-Abeba.

Tout d’abord, je voudrais souligner une fois encore le caractère stratégique du partenariat entre l’ONU, l’Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales. La France est résolument engagée en faveur du renforcement du partenariat stratégique entre l’ONU, l’UA et les communautés économiques régionales. Le moment est venu de réaliser

un saut qualitatif, qui s'inscrit également dans une évolution du maintien de la paix et de la répartition des rôles entre l'ONU et les organisations régionales, et de mettre pleinement en œuvre le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ce mouvement est à la fois inéluctable, en raison de l'évolution de la nature des menaces et de leur multiplication, et éminemment souhaitable, en raison des avantages comparatifs respectifs de nos deux organisations. Il doit permettre un partage rationnel des tâches qui soit à la fois un gage de plus grande efficacité et de plus grande performance opérationnelle et de meilleure allocation des ressources financières et humaines.

La multiplicité des crises qui affectent le continent africain et leurs conséquences dramatiques pour les populations, notamment sur le plan humanitaire et en matière de violation des droits de l'homme, doit nous amener à approfondir la réflexion commune sur la façon d'y apporter des réponses adéquates. Nous devons également travailler ensemble à la façon de mieux prévenir les crises. C'est le sens de tout le travail effectué depuis la prise de fonctions du Secrétaire général, en étroite collaboration avec le Président de la Commission de l'Union africaine. C'est également tout le sens des actes concrets qui ont été posés, avec l'adoption de la résolution 2320 (2016) et la signature, le 19 avril, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ou encore la visite que le Conseil vient d'effectuer à Addis-Abeba pour sa réunion annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité.

Bien entendu, et c'est là le deuxième point que je souhaiterais aborder, la question du partenariat entre l'ONU et l'Union Africaine sur la paix et la sécurité en Afrique nous renvoie à l'objectif d'améliorer les conditions de financement, mais aussi la conduite et l'encadrement des opérations africaines de paix, autorisées ou mandatées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Des opérations africaines peuvent présenter des avantages comparatifs par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elles présentent en effet l'avantage de pouvoir être déployées plus rapidement, de pouvoir bénéficier de mandats plus offensifs, et d'être constituées par des contingents qui bénéficient en général d'une bonne connaissance du terrain. Par ailleurs, elles répondent à l'objectif, unanimement soutenu, d'appropriation par les États africains, de leur propre sécurité. Je voudrais donc saluer le travail engagé par le Secrétaire général et par le Président de la Commission de l'Union africaine. Sur le financement des opérations africaines, plusieurs options ont été présentées. Ces réflexions doivent se poursuivre et être précisées. Je pense notamment au fonctionnement du Fonds pour la paix visant à permettre aux États africains de financer 25 % du coût des opérations d'ici 2020, conformément à la décision prise au Sommet de Kigali de juillet 2016 et confirmée au sommet de janvier 2017. Je pense aussi à l'impact financier que de telles propositions pourraient avoir sur le budget de l'ONU.

Sur la coopération politique et opérationnelle entre l'ONU et l'Union africaine, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont abouti à des propositions constructives en vue d'un mécanisme conjoint d'analyse de la menace, de définition du mandat et d'évaluation des opérations. Ces réflexions doivent également aboutir à des propositions plus détaillées sur le renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales en matière de planification et de conduite des opérations de paix, en coopération avec les Nations unies. Je pense ainsi aux mécanismes indispensables de transparence, de redevabilité et encore de respect des codes de bonne conduite, ainsi que de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Conseil de sécurité doit pouvoir être dûment informé et doit pouvoir orienter les missions qu'il autorise et qu'il mandate.

Enfin, troisième point, si les opérations africaines de paix sont aujourd'hui un élément clef du retour à la stabilité sur le continent africain, elles ne sauraient en être le seul déterminant. C'est pour cela que le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine et les communautés économiques régionales doit également se fonder sur une approche collaborative visant soit à mieux prévenir les situations de crises, par exemple via un approfondissement du partage de l'information d'alerte précoce, et je salue les avancées de la coopération ONU-Union africaine en ce sens, soit à mieux appréhender les solutions de sortie de crise en partageant une vision politique commune.

En particulier, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/744), il apparaît indispensable que l'Union africaine et les communautés économiques régionales contribuent à créer, là où elles sont impliquées, les conditions propices à une résolution politique des crises sur laquelle les efforts de stabilisation et de reconstruction pourront se fonder. Il

faut ainsi, comme nos discussions à Addis-Abeba l'ont fortement mis en exergue, que le partenariat ne se limite pas à la sécurité, mais s'étende et s'approfondisse dans le domaine de la pérennisation de la paix et du développement durable, en conformité avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies.

Pour conclure, je soulignerai que nombre de crises inscrites à l'ordre du jour du Conseil, qu'il s'agisse de la menace de Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad, de la situation en Somalie, de l'insécurité au Mali et dans la zone du G5 Sahel, sont emblématiques du caractère régional et transversal des problèmes auxquels les États et les populations font face aujourd'hui. L'imbrication des difficultés sécuritaires, politiques, environnementales, sociales et économiques exigent une réponse intégrée qui traite à la fois l'urgence sécuritaire et les causes profondes de la violence.

C'est pourquoi le temps est venu de réaliser un saut qualitatif décisif dans le partenariat ONU-Union africaine, en articulant de manière structurée et pragmatique leurs actions respectives. La France est résolue à y contribuer et à soutenir les efforts du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale à cet effet.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à remercier votre équipe pour l'excellente organisation de la onzième session des consultations conjointes annuelles ONU-Union africaine, tenue à Addis-Abeba, et de l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation du Conseil de sécurité.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, des exposés détaillés et édifiants qu'il a présentés, à Addis-Abeba et ici, sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité en Afrique et sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA).

Ma délégation appuie les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/744) et voudrait faire les observations suivantes.

Le partenariat ONU-Union africaine a évolué considérablement, tel que cela a été réaffirmé lors de la récente réunion consultative entre l'ONU et l'Union africaine, tenue conformément à la résolution 2320 (2016), qui est une résolution historique. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril, ouvre également une nouvelle ère d'une collaboration stratégique renforcée, qui peut être d'une grande utilité pour l'Afrique. Aujourd'hui, nous prenons conscience de la nécessité de ce que le Secrétaire général appelle une approche entièrement nouvelle, qui met l'accent sur la prévention des conflits, au lieu de consacrer plus de temps et de ressources au règlement des conflits. Ces éléments font partie du nouveau programme du Secrétaire général pour la paix et permettent de faire avancer l'Agenda 2063 et l'Initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union africaine.

Par conséquent, les outils et les mécanismes de diplomatie préventive de l'ONU et de l'Union africaine ne peuvent être renforcés que grâce à une coopération étroite à tous les niveaux et entre toutes les entités- le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le BNUUA et la Mission d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, il faut établir une synergie étroite entre les représentants et les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine, notamment en organisant des missions conjointes sur le terrain du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité. Nous devons également mutualiser nos points forts d'un bout à l'autre depuis l'alerte rapide, la prévention des conflits, le règlement des conflits, le relèvement jusqu'au développement et au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Par conséquent, nous nous félicitons de la création des deux groupes de travail au sein de l'ONU et de l'Union africaine pour faire progresser le partenariat sur lequel porte le Cadre commun qui a été signé récemment.

L'ONU peut tirer parti des atouts particuliers des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que des groupes de pays voisins, car ils comprennent mieux la dynamique et les causes profondes des conflits et ont une meilleure connaissance du terrain, ce qui fait qu'ils sont mieux placés pour mobiliser les ressources. Souvent, nos interventions face aux crises demeurent fragmentées, alors que leurs causes sont profondément liées. Il convient donc d'adopter des approches globales, reliant les efforts de sécurité, humanitaires et de développement, pour que ceux-ci soient mieux renforcés par les investissements financiers dans les mesures de consolidation de la paix. Nous devons accroître nos investissements visant à remédier aux causes profondes des tensions et de l'instabilité en renforçant les institutions de l'État, en consolidant les constitutions, en organisant des élections, en promouvant la démocratie et

l'état de droit, en mettant fin à l'impunité, en établissant une bonne gouvernance et en réformant le secteur de la sécurité.

Tout aussi importants sont les investissements dans le développement humain, le développement des infrastructures, les mesures d'atténuation face aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons promouvoir la croissance économique intra-africaine, ce qui permettra de renforcer et de dynamiser l'intégration régionale, en faisant des progrès tangibles. De plus, il convient d'harmoniser les normes de l'Union africaine et de l'ONU sur l'ensemble du continent africain. En outre, pour garantir une paix plus durable, il faut associer pleinement les femmes et les jeunes à toutes les activités, à toutes les étapes du processus de paix et de sécurité, et veiller à ce qu'ils soient représentés à la table de négociations au plus haut niveau.

S'il est vrai que le cadre de prise de décisions proposé par le Secrétaire général dans son dernier rapport permettra d'améliorer l'efficacité des efforts conjoints, il faudra mener d'autres activités sur le plan technique pour convenir des modalités d'analyse conjointe, de planification et d'évaluation de la part des organes intergouvernementaux compétents. Il faudra également procéder à une révision des processus administratifs, des politiques et des procédures internes.

Les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, grâce à sa connaissance des conflits locaux et des tactiques des milices, sont des outils efficaces qui aident l'ONU à mieux s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce travail conjoint est particulièrement utile pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée, la traite des êtres humains et d'autres fléaux. Par conséquent, la communauté internationale doit fournir aux opérations de paix de l'Union africaine une assistance à des fins de renforcement des capacités et un appui financier, conformément à la résolution 2320 (2016).

Nous félicitons l'Union africaine pour son engagement continu à couvrir 25 % des dépenses liées à ses opérations d'appui à la paix et nous sommes d'avis que le Fonds pour la paix de l'Union africaine sera un mécanisme solide de coopération et de partenariat. Il convient d'examiner les quatre options relatives à un budget élaboré conjointement, présentées dans le rapport du Secrétaire général du 26 mai (S/2017/454), en vue d'obtenir des résultats optimaux, au-delà du recours aux contributions volontaires.

Le Kazakhstan, qui a un statut d'observateur auprès de l'Union africaine, reste engagé en faveur du renforcement de l'Union africaine et à aider les pays africains à réaliser leur vision de paix, de progrès et de prospérité.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous présente, Monsieur le Président, mes meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An éthiopien. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, de son exposé.

Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous remercier, ainsi que le Secrétariat, d'avoir organisé une visite couronnée de succès au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous avons tous pu voir et entendre personnellement à quel point la relation entre l'ONU et l'Union africaine est importante. Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour renforcer cette relation, avec le plus grand plaisir. En effet, nos deux grandes organisations partagent les mêmes objectifs, les mêmes priorités et le même respect pour le principe du leadership africain. Il est donc dans notre intérêt à tous de resserrer cette relation alors que nous nous efforçons de maintenir la paix et la sécurité en Afrique. Pour ce faire, j'estime que nous devons agir sur trois fronts.

Premièrement, et comme d'autres orateurs l'ont dit, nous devons faire davantage pour apprendre les uns des autres. Une première étape à cet égard serait d'organiser davantage de séances d'information conjointes au Conseil, rassemblant les hauts fonctionnaires de l'Union africaine et de l'ONU, comme nous le faisons en ce qui concerne la Somalie. Ces séances sont un moyen important de renforcer la compréhension et les connaissances de nous tous autour de cette table. Il faut également procéder à plus d'analyses conjointes, de planifications conjointes et d'évaluations conjointes, afin de nous faire la même idée d'une situation donnée et de trouver ensemble des solutions communes. La visite conjointe effectuée récemment par l'ONU et l'Union africaine en République démocratique du Congo et au Nigéria sur le thème de la femme et la paix et la sécurité est un exemple de l'approche collaborative que nous devrions encourager. Nous devons promouvoir le processus conjoint d'établissement de rapports sur la violence sexiste dans des endroits comme le Soudan du Sud afin d'aller au-delà de l'établissement des rapports pour passer au partage des plans d'action et à une collaboration plus poussée. Au sein de l'ONU,

nous devons convenir que nous mettrons nos envoyés spéciaux ou représentants spéciaux à la disposition du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine si celui-ci souhaite les entendre et nous devrions inviter l'Union africaine à faire de même.

Nous devons également examiner ce que nous, en tant qu'États Membres, pouvons faire de plus. Le Royaume-Uni collabore étroitement avec les États membres de l'Union africaine pour appuyer le renforcement des capacités militaires, contribuer et partager ses savoir-faire en matière de responsabilisation, de respect des droits de l'homme et de prévention de la violence sexuelle en période de conflit, et prodiguer des formations dans ces domaines. Je sais que d'autres font de même, et j'encourage tous les pays à s'y employer.

Deuxièmement, ces deux organisations doivent mettre à profit leurs avantages comparatifs de manière que, ensemble, nous représentions davantage que la somme de nos parties. Il suffit de regarder le cas de la Somalie pour voir que cela fonctionne. Le courage et l'héroïsme des contingents, appuyés par l'ONU, de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à qui je rends un hommage sincère et profond, ont rendu possible le processus politique et les progrès que nous constatons sur place.

Durant l'élection présidentielle de cette année, ce sont les soldats de l'Union africaine qui ont protégé les sites, les infrastructures et les participants, veillant ainsi à la sûreté et la sécurité de toutes les personnes concernées, et c'est le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie qui a aidé l'AMISOM à réaliser les travaux préparatoires, en procédant à l'aménagement des sites et en garantissant leur intégrité, et en fournissant à l'AMISOM du matériel de sécurité essentiel. Ensemble, ils ont – nous avons – contribué à changer le cours de l'histoire, et fait en sorte que l'élection présidentielle la plus démocratique organisée en Somalie depuis des décennies se déroule dans la paix et soit couronnée de succès. C'est un modèle que nous devons reproduire ailleurs.

Mon troisième et dernier point est que notre coopération n'aura que peu d'effet si elle n'est pas assortie d'un financement durable. Comme nous l'avons entendu la semaine dernière lors de nos échanges avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, c'est l'un de nos principaux objectifs à tous. Nous devons donc trouver une solution qui répartisse la responsabilité d'assurer des sources de financement suffisantes, prévisibles et durables pour les missions sous conduite africaine, en tenant notamment compte de l'engagement pris par l'Union africaine elle-même de financer d'ici à 2020 25 % des coûts des ses opérations de paix. Il était important pour le Royaume-Uni que, durant notre visite à Addis-Abeba, de nombreux orateurs représentant les deux Conseils et la Commission de l'Union africaine réaffirment l'engagement qu'ils ont pris de financer cette quote-part de 25 %.

Cette solution financière doit aller de pair avec l'intégration de normes et mécanismes convenus visant à assurer le contrôle et la redevabilité des résultats, de la déontologie et de la discipline, notamment concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, et de la gestion financière. Ce faisant, non seulement les finances des missions de l'Union africaine seront assurées, mais leur performance et leur responsabilisation s'amélioreront également. Cela ne peut aller que dans le sens des intérêts de la paix et de la sécurité, et de ceux de très nombreuses personnes en dehors de cette salle. Cela me semble être un domaine fructueux qui mérite un suivi concret de la part du Secrétariat de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

En guise de conclusion, je dirai qu'il y a encore du chemin à faire pour rapprocher davantage nos organisations mais, grâce à ces trois étapes, je pense que nous pouvons y arriver, et nos progrès collectifs à ce jour doivent nous convaincre que nous pouvons relever ensemble les défis futurs.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information. Il est important que le Conseil reste engagé, à un haut niveau, dans les débats autour du rôle que jouent l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans la promotion de la paix et du développement durable au sein des États d'Afrique. Les conclusions de la consultation conjointe qui vient de se tenir à Addis-Abeba contribueront sans doute à cet objectif. Je tiens à témoigner notre sincère reconnaissance à la présidence éthiopienne pour cette initiative et pour son hospitalité.

En outre, je souhaite la bienvenue au Représentant spécial Haile Menkerios, et je le remercie de son exposé très complet.

Personne ne peut nier que l'Union africaine a fait la preuve de sa capacité à assumer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits. Durant notre mandat au Conseil, nous avons constaté à maintes reprises que l'Union africaine était en mesure

de s'adapter aux défis aussi bien actuels que nouveaux sur le continent africain. Je veux parler spécifiquement de la capacité qu'a l'Union africaine de préserver son unité et de réunir le consensus sur des questions complexes. La Feuille de route principale des mesures pratiques de l'Union africaine pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, adoptée récemment, en est un exemple frappant.

Cette initiative doit aller de pair avec l'élimination des causes profondes des conflits sur le continent, et, à cet égard, l'ONU doit continuer d'être un partenaire indispensable de l'Union africaine.

L'ONU doit continuer de développer et de renforcer son partenariat stratégique avec le continent africain, en œuvrant de concert avec l'Union africaine et en tirant parti des atouts particuliers de chaque acteur en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de gestion des conflits. À cet égard, nous notons avec satisfaction l'intensification des efforts du Secrétaire général pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Je voudrais mettre l'accent sur plusieurs aspects de la coopération actuelle entre l'ONU et l'Union africaine qui, de notre point de vue, méritent une attention prioritaire.

Premièrement, l'ONU n'a pas encore réussi à prendre, en temps voulu, des mesures préventives efficaces pour faire face à des situations ou des tensions susceptibles de dégénérer en conflits à grande échelle ou dans le cadre desquelles la population civile court un danger et doit être protégée d'urgence.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine en sa qualité de première intervenante dans les situations de crise, avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Nous sommes encouragés par le fait que l'Union africaine et les communautés économiques et autres mécanismes régionaux concernés continuent de renforcer la capacité opérationnelle de la Force africaine en attente. Une fois opérationnelle, la Force permettra, en cas de besoin, de réagir de manière robuste et rapide à l'échelon régional.

Dans cette optique, il est important de continuer à faire des efforts pour remédier aux carences dont souffrent les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, en particulier l'insuffisance de moyens. Nous estimons que la préparation au déploiement et l'amélioration de la performance exigent que le Secrétariat, l'Union africaine et les autres principaux partenaires, tels que l'Union européenne, agissent collectivement et de manière coordonnée. Nous attendons avec intérêt que soient créés les mécanismes de collaboration trilatérale compétents.

Deuxièmement, il est essentiel de garantir un financement durable et prévisible des opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil. À cet égard, les options proposées par le Secrétaire général concernant le financement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine offrent plusieurs choix envisageables. Compte tenu de la complexité du maintien de la paix, nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir d'approche uniforme adaptée à toutes les situations. Par conséquent, nous sommes favorables à ce que l'on fasse preuve de la plus grande souplesse au moment d'examiner cette question.

Troisièmement, conformément à l'approche centrée sur l'individu des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies, nous estimons que la protection des civils est un facteur décisif pour le succès des opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil. Il est également évident qu'il ne peut y avoir de paix sans respect des droits de l'homme. Par conséquent, cette composante doit être un élément incontournable de toutes les opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, dans le respect de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

Dernier point mais non le moindre, à la lumière de la récente consultation conjointe entre les deux Conseils et de la poursuite du renforcement de leur coopération, l'Ukraine souligne l'intérêt que recèlent des missions de terrain conjointes ONU-Union africaine, qui nous semblent être un instrument important pour la prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Éthiopie.

Je tiens à m'associer aux autres membres du Conseil pour remercier le Représentant spécial Haile Menkerios de son exposé complet sur le rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en

Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2017/744).

De fait, renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine étant pour nous une priorité, nous sommes très heureux que le présent débat ait lieu durant notre présidence du Conseil et quelques jours avant le début de la semaine de haut niveau de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais mettre l'accent sur les trois points suivants s'agissant de nos délibérations sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine aujourd'hui.

Premièrement, il est tout à fait approprié que la présente séance ait lieu immédiatement après la conclusion de la onzième consultation annuelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine, qui fut une réussite.

Je tiens à remercier une nouvelle fois le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, ainsi que le Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui, de leur appui et de leur coopération, et d'avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour veiller au bon déroulement de la réunion. Le franc échange de vues entre les membres des deux Conseils a illustré l'importance notable qu'ils attachent au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Deuxièmement, cette réunion d'information annuelle intervient aussi dans le contexte d'un changement de direction à la tête des deux organisations et d'un engagement renouvelé en faveur d'un partenariat plus étroit entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'il est reflété dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé par le Secrétaire général António Guterres et le Président Moussa Faki Mahamat, le 19 avril. La mise en œuvre de ce cadre contribuera certainement beaucoup au renforcement et à l'approfondissement du partenariat entre les deux organisations dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix, et du relèvement après un conflit.

Troisièmement, enfin, et ce n'est pas le moins important, cette réunion intervient après que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont présenté leur rapport sur les options de financement au cas par cas des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2320 (2016). Elle intervient également juste avant le débat public de haut niveau sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui aura lieu le 20 septembre et dont l'un des principaux piliers de discussion sera la question du partenariat avec l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la coopération et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine sur toute une série de questions. Notre débat d'aujourd'hui va certainement engendrer une dynamique en la matière. Nous remercions le Secrétaire général de son engagement à renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine et de sa volonté de coopérer étroitement avec l'Union africaine sur toute une série de questions en fonction des besoins et des priorités de l'Afrique. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui quant à la nécessité de renforcer les capacités africaines, en particulier dans le domaine du maintien de la paix. Nous espérons que nous serons en mesure de progresser pour assurer un financement prévisible, souple et durable des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Ce n'est pas seulement juste et approprié, c'est également dans l'intérêt de notre sécurité collective.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 11 h 50.